



Demande d'Acceptation Préalable

N°:

Valable du au

(à remplir par JUAM)

1 Producteur : propriétaire du terrain / maître d'ouvrage / délégataire

Raison sociale : Personne à contacter :
N° Siret : @mail :
Adresse : Code postal : Commune :
Téléphone : Fax :

2 Demandeur

Raison sociale : Personne à contacter :
N° Siret : @mail :
Adresse : Code postal : Commune :
Téléphone : Fax :

3 Transporteur : Si vous faites appel à plusieurs transporteurs vous devez nous annexer leurs coordonnées

Raison sociale : N° Siret :
Adresse : Code postal : Commune :

4 Chantier :

Rue : Code postal : Commune :
Type de travaux : Habitation - Bureau /Industrie (Privé) - Bureau /Industrie (Public) - Voirie/Réseaux - Ouvrage d'art

5 Prestation envisagée :

Prévision du cubage à apporter : m3 foisonnés Date de première livraison : Durée du chantier :
(Taux de conversion : 1 m3= 1.6 Tonnes)

6 Identification du matériau :

<u>TERRES INERTES</u> <input type="checkbox"/>	<u>GRAVATS</u> <input type="checkbox"/>	<u>TERRES MOUILLEES</u> <input type="checkbox"/>	<u>BLOCS</u> <input type="checkbox"/>
Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses / Terres et pierres <i>Codes déchet : 17 05 04/20 02 02</i>	Mélange de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses / Briques / Tuiles et céramiques <i>Codes déchet : 17 01 07/17 01 02/17 01 03</i>	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses Siccités supérieures à 30 % et pelletables <i>Code déchet : 17 05 04</i>	Béton, roche <i>Code déchet : 17 01 01</i>

7 Engagement concernant le chantier :

Le chantier n'est pas connu comme étant contaminé ou potentiellement contaminé, le producteur et le demandeur s'engagent à :

- ☞ Amener des matériaux conformes aux spécifications de cette demande et conforme à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014,
- ☞ Transporter les matériaux dans des camions conformes à la législation et respectant nos consignes de sécurité (pas de surcharge, EPI pour les chauffeurs (casque, chaussures de sécurité, gants, gilet fluo))...
- ☞ Nous informer de toute modification qui interviendrait sur les éléments stipulés sur la présente demande.
- ☞ Evacuer dans les filières adaptées toute pollution nouvelle qui apparaîtrait.

Le chantier est connu comme étant contaminé ou potentiellement contaminé, le producteur et le demandeur s'engagent à :

- ☞ Nous fournir le plan de maillage du site (plan de maillage qui met en évidence la classification des terres et qui sera utilisé lors des excavations),
- ☞ Nous fournir les analyses des matériaux reconnus comme non contaminés (selon l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014),
- ☞ Amener des matériaux conformes aux spécifications de cette demande et conforme à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014,
- ☞ Transporter les matériaux dans des camions conformes à la législation et respectant nos consignes de sécurité (pas de surcharge, EPI pour les chauffeurs (casque, chaussures de sécurité, gants, gilet fluo))...
- ☞ Nous informer de toute modification qui interviendrait sur les éléments stipulés sur la présente demande.
- ☞ Evacuer dans les filières adaptées toute pollution nouvelle qui apparaîtrait

Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange des déchets avec d'autres déchets ou produits afin de satisfaire aux critères d'admission « Art 4 de l'AM du 12/12/14 »

Producteur**Demandeur**

Date : Cachet et signature : Date : Cachet et signature :

Décision (cadre réservé JUAM)

Nom : Société JUAM Cachet et Signature :
Date :

**DAP à nous retourner 48 heures avant les premiers dépôts****Par mail : societe.juam@gmail.com****Sur notre site : <http://www.societe-juam.fr/contact>**